



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 6 juin 2015 À 9H45 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire Les conseillers Directeur général et secrétaire- Trésorier	Luc Trépanier Marc Fredette Bruce MacNab Tim Kalil Steve Deschenes
Absents :	Les conseillers	Jake Chadwick Chantal Raymond Stephen Llyod

1. Résolution 2015-064 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par Marc Fredette et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Embauches de firme(s) d'ingénierie pour le projet d'Hôtel de Ville

2.1 Résolution – Octroi d'un contrat en génie civil

2.2 Résolution – Octroi d'un contrat en génie mécanique

2.3 Résolution – Octroi d'un contrat en génie des structures

3. Période de questions

4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

2. Embauches de firme(s) d'ingénierie pour le projet d'Hôtel de ville

2.1 Résolution 2015-065 – Octroi d'un contrat en génie civil

CONSIDÉRANT que la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et reconstruire son Centre Communautaire, ou rendre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q. c. C-65.1);



CONSIDÉRANT les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-040 du Conseil Municipal de la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT que pour procéder à l'élaboration des plans et devis en complément des plans en architecture, nous devons embaucher une firme en génie civil;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de la firme en génie civil d'Équipe Laurence est la plus base parmi les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat en génie civil et de surveillance des travaux de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire de la Ville de Barkmere soit accordé à Équipe Laurence de Piedmont ;

QUE le montant du contrat soit de 16 550 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2.2 Résolution 2015-066 – Octroi d'un contrat en génie mécanique

CONSIDÉRANT que la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et reconstruire son Centre Communautaire, ou rendre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) et le Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-040 du Conseil Municipal de la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT que pour procéder à l'élaboration des plans et devis en complément des plans en architecture, nous devons embaucher une firme en génie mécanique;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de la firme en génie mécanique DWB Consultants est la plus base parmi les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat en génie mécanique et de surveillance des travaux de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire de la Ville de Barkmere soit accordé à DWB Consultant de Saint-Sauveur;

QUE le montant du contrat soit de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2.3 Résolution 2015-067 – Octroi d'un contrat en génie des structures

CONSIDÉRANT que la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et reconstruire son Centre Communautaire, ou rendre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1);

CONSIDÉRANT l'article 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT la résolution 2015-040 du Conseil Municipal de la Ville de Barkmere;



CONSIDÉRANT que pour procéder à l'élaboration des plans et devis en complément des plans en architecture, nous devons embaucher une firme en génie des structures;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de la firme en génie structural DWB Consultant est la plus base parmi les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat en génie structural et de surveillance des travaux de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire de la Ville de Barkmere soit accordé à DWB Consultant de Saint-Sauveur;

QUE le montant du contrat soit de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

3 Période de questions

Aucune question.

4 Levée de la séance extraordinaire

À 9H51

4.1 Résolution 2015-068 – Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
secrétaire trésorier

